

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Aniline

Nom de la substance: aniline
Numéro d'Enregistrement 01-2119451454-41-XXXX
REACH:
N° CAS: 62-53-3
N° Index: 612-008-00-7
N° CE: 200-539-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire
Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH
Rue: Stempelstraße 6
Lieu: D-47167 Duisburg
Téléphone: 0203/5194-0
Téléfax: 0203/5194-290
e-mail: info@analytichem.de
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit
Téléphone: 0203/5194-107/117
e-mail: produktsicherheit@analytichem.de
Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Carc. 2; H351
Muta. 2; H341
Acute Tox. 3; H331
Acute Tox. 3; H311
Acute Tox. 3; H301
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317
STOT RE 1; H372
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 2 de 14

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: C6H5NH2
Poids moléculaire: 93,13 g/mol

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
62-53-3	aniline			100 %
	200-539-3	612-008-00-7	01-2119451454-41-	
	Carc. 2, Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H341 H331 H311 H301 H318 H317 H372 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
62-53-3	200-539-3	aniline	100 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1316 mg/kg; par voie orale: DL50 = 442 mg/kg STOT RE 1; H372: >= 1 - 100 STOT RE 2; H373: >= 0,2 - < 1	

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w) , réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Appeler immédiatement un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures.
Irritant
Risque de lésions oculaires graves.
Réactions allergiques
Vomissement
Troubles gastro-intestinaux
Maux de tête
Collapsus circulatoire
Troubles du rythme cardiaque
Dyspnée
Spasmes
Cyanose (coloration bleue du sang)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 4 de 14

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 5 de 14

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.
Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Utiliser un échappement (laboratoire).

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.
Conserver sous clé.
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
température de stockage +5°C - +30°C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit sec.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Protéger contre: Lumière
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.
Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
62-53-3	Aniline	2	7,74		VME (8 h)	
		5	19,35		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 6 de 14

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
62-53-3	Aniline	Méthémoglobine	1,5 %	Sang	en fin de poste ou pendant le poste

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
62-53-3	aniline			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7,7 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	15,4 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	4 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation		
Milieu environnemental		Valeur	
62-53-3	aniline		
Eau douce		0,001 mg/l	
Eau de mer		0 mg/l	
Sédiment d'eau douce		0,153 mg/kg	
Sédiment marin		0,015 mg/kg	
Intoxication secondaire		2300 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2 mg/l	
Sol		0,033 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 898 Butoject®

Matériel recommandé: Caoutchouc butyle 0,7 mm

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 7 de 14

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 720 Camapren®

Matériel recommandé: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 60 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A-(P3). L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	marron clair	
Odeur:	comme: Amines	
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible	
Point de fusion/point de congélation:		-6,2 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		184 °C
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		11 vol. %
Point d'éclair:		76 °C
Température d'auto-inflammation:		630 °C
Température de décomposition:		190 °C
pH-Valeur (à 20 °C):		8,8 (36 g/l)
Viscosité cinématique (à 20 °C):		4,4 mm ² /s
Hydrosolubilité (à 20 °C):		36 g/L
Solubilité dans d'autres solvants:		non déterminé
La vitesse de dissolution:		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:		Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:		Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 8 de 14

Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,4 hPa
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,02 g/cm ³
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Lumière

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

Peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

Acide nitrique

Oxygène

Métaux alcalins

Métal alcalino terreux

Fluor

Anhydride acétique

Acide

NO₃

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

Lumière

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 9 de 14

10.5. Matières incompatibles

Métal

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané.
Toxique par inhalation.
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
62-53-3	aniline				
	orale	DL50 442 mg/kg	Rat	Study report (1969)	5 doses, 5 male rats per dose, observati
	cutanée	DL50 1316 mg/kg	guinea pig, rabbit	Toxicology and Applied Pharmacology 7, 5	other: 21 CFR 191.10
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
En cas d'ingestion Perforation de l'estomac
Irritant pour les voies respiratoires.
irritations des muqueuses

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (aniline)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (aniline)
Susceptible de provoquer le cancer. (aniline)
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (aniline)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 10 de 14

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.
résorption (oral)

Information supplémentaire

Provoque des brûlures.
Irritant
Risque de lésions oculaires graves.
Réactions allergiques
Vomissement
Troubles gastro-intestinaux
Maux de tête
Collapsus circulatoire
Troubles du rythme cardiaque
Dyspnée
Spasmes
Cyanose (coloration bleue du sang)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
62-53-3	aniline					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	36,2	96 h	Oncorhynchus mykiss	Environ Toxicol Chem 3: 243-254. (1984) Continuous flow within 96 h
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	175 mg/l	72 h	Chlorella pyrenoidosa	Aquat Toxicol 46(1): 1-10 (1999) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,16	48 h	Daphnia magna	Study report (1998) other: EPA Daphnia acute toxicity test.
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,39	32 d	Pimephales promelas	Study report (1991) Early life stage test, no further inform
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,016	21 d	Daphnia magna	Study report (1989) other: 21-day Reproduction Test acc. to
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	65,93	0,5 h	Photobacterium phosphoreum	REACH Registration Dossier Method: other: Microtox Test

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 11 de 14

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
62-53-3	aniline	0,91

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
62-53-3	aniline	2,6	Danio rerio	Sci Total Environ 10

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

élimination selon la loi "Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz (KrW-/AbfG)".

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1547

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ANILINE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 6.1

Code de classement: T1

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 12 de 14

Dispositions spéciales: 279
Quantité limitée (LQ): 100 mL
Quantité exceptée: E4
Catégorie de transport: 2
N° danger: 60
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1547
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ANILINE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 6.1
Code de classement: T1
Dispositions spéciales: 279 802
Quantité limitée (LQ): 100 mL
Quantité exceptée: E4

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1547
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ANILINE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 6.1
Marine polluant: P
Dispositions spéciales: 279
Quantité limitée (LQ): 100 mL
Quantité exceptée: E4
EmS: F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1547
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ANILINE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 6.1
Dispositions spéciales: A113
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y641
Quantité exceptée: E4
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 654
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 662
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 13 de 14

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui
Matières dangereuses: aniline

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Toxique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

Informations complémentaires: E1

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication. Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,8,9,12.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H311 Toxique par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Aniline

Date de révision: 22.02.2023

Code du produit: 19200

Page 14 de 14

H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.